

Aménagements de l'autorité parentale, délaissement et intérêt supérieur de l'enfant : état des lieux du cadre légal et de la jurisprudence

Note juridique (octobre 2018)

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) publie ce jour une note juridique relative aux aménagements de l'autorité parentale (délégation et retrait), à la déclaration judiciaire de délaissement parental et à la notion d'intérêt supérieur de l'enfant. L'objectif est d'en préciser les conditions juridiques et d'illustrer, de manière non exhaustive, leurs déclinaisons concrètes mais aussi les enjeux et les éléments en tension à travers la jurisprudence. Cette note s'inscrit dans le prolongement d'une enquête parue en avril 2018 sur la mise en place des commissions pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles d'examen de la situation des enfants confiés à l'ASE (également dites Cessec), et se pose comme préalable à une future étude consacrée aux enfants concernés par ces situations.

Quatre chapitres composent l'essentiel de la note. Les trois premiers traitent de la délégation de l'autorité parentale, de son retrait ainsi que de la déclaration judiciaire de délaissement parental dans la loi et la jurisprudence françaises. Le quatrième chapitre traite quant à lui de l'intérêt supérieur de l'enfant en droit français et de l'absence d'approche harmonisée et de définition stabilisée. Il propose d'enrichir cette approche à l'aune de la Convention internationale des droits de l'enfant et des travaux d'objectivation de cette approche par le Comité des droits des enfants. La clarification de l'approche française de l'intérêt supérieur de l'enfant demeure un enjeu essentiel.

La note juridique sur les aménagements de l'autorité parentale, le délaissement et l'intérêt supérieur de l'enfant est disponible sur le site de l'ONPE dans la rubrique consacrée à ses [publications](#).

Contact presse : 01 53 06 68 92 / direction@onpe.gouv.fr

Visitez notre site et abonnez-vous à notre lettre : www.onpe.gouv.fr